

Paielements aux Entités Gouvernementales



Conformément à l'article 7 ter de la Loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier telle que modifiée et complétée à ce jour, et à l'article 25 quinquies du Règlement Minier de la République Démocratique du Congo

COMIDE Sarl

Période : 1er juillet au 30 septembre 2025 **Pays :** République Démocratique du Congo (RDC)

La Congolaise des Mines et de Développement (COMIDE Sarl) publie ci-dessous les paiements trimestriels effectués aux Services Publics, aux Entités Territoriales Décentralisées, ainsi que les contributions au Développement Communautaire (référéncés ci-après comme « Entités Gouvernementales »), conformément au cadre légal et réglementaire de la RDC et reflétant son engagement envers une gouvernance minière responsable

Paielements aux Entités Gouvernementales, de juillet à septembre 2025

Montant total des taxes et redevances versées : 2 852 562,41 USD

Catégorie de Paiements	Montant (USD)
0,3% DOT	
Cahier des Charges	13 458,00
Impôt sur les rémunérations et contributions sociales	311 276,06
Redevances de l'État	
Taxes environnementales	
Autres (DGE ; DGRAD ; DGDA ; Province ; CAMI)	59 099,39
Impôt sur les Bénéfices et Profits (IBP)	6 874,00
Redevances Minières (DGRAD ; FONAREV ; FOMIN)	196 721,27
Redevances Minières Provinces	51 954,06
Redevances Minières ETD	87 866,47
Redevances Suivi de Change (BCC)	90 936,16
TVA	1 994 656,00
Droits à l'importation	39 721,00

Rem. : Les montants sont présentés en dollars américains (USD) et correspondent aux paiements effectivement effectués durant la période considérée.